Compte Rendu

L'an deux mille quatorze, le 10 octobre à 10h30, légalement convoqué le 26 septembre, l**e Comité Syndical** s'est réuni dans les locaux du SIEM, 2 place de la Libération à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de Pascal DESAUTELS.

Etaient présents :

Mme RACHEL PAILLARD, MM. Christophe CORBEAUX, François MOURRA, Vice-Présidents

MM Bertrand AUDEBERT, Francis BLIN, François BOITEUX, Richard BURDAL, Patrick CAPPY, Alain CHARPENTIER, Frédéric CHARPENTIER, Pierre CHARLES, Jean-Pierre COLPIN, Annie COULON, Charles DE COURSON, Claude GUICHON, Christophe GUILLEMOT, Alain CAILLET (suppléant de Jean HUGUIN), Cédric JACQUARD (suppléant de Yannick KERHARO), Pierre LABAT, Jean-Claude LANZLOTH, Jean-Louis LEROY, René MAIZIERES, Jean-François MARTINELLO, Jean-Pierre MASIUK, André MELLIER, Oliver MEUNIER, Claude PERDREAU, Pascal PERROT, Sylvie PICHELIN-NANSOT, Maurice PIERRE, Jean-Pierre PINON, Bruno ROULOT, Alphonse SCHWEIN, Claude SIMON, Patrick SIMON, Janick SIMONNET, membres.

Etaient excusés :

Mme Valérie BEAUVAIS, MM. Régis BOURGOIN, Pascal BOUXIN, Jacky DESBROSSE, Gilles DULION, Alain FRIQUOT, Michel GUILLOU, René HANOT, Jean-Paul LEMOINE, François MAINSANT, Daniel MAIRE, Sébastien VACELLIER, membres,

Monsieur DESAUTELS remercie l'ensemble des membres présents et rappelle l'ordre du jour de cette réunion :

- Approbation du PV de la réunion du Comité en date du 23/06/2014
- Information du Président
- Approbation du CRAC
- Compétence EP
- Compétence Aménagement Numérique
- Bornes de Charges
- Groupement d'achat Gaz
- FNCCR – adhésion communication électronique
- Détachement Mme Cécile KAZZIHA
- Extensions de réseaux et Programmation Complémentaire
- Questions diverses

Approbation du CR de la réunion du Comité en date du 23/06/2014

Au cours de l'information du Président, celui-ci était revenu sur la modification des statuts avec la mise en place de nouvelles compétences, des conventions de service, le site internet, la CCSPL.

Le nouveau comité a été installé.

Le Comité avait procédé à l'élection :

- ✓ du Président
- ✓ des Vice- Présidents,
- ✓ des membres du Bureau
- ✓ des membres de la Commission d'Ouverture des Offres de Délégation de Service Public
- ✓ des membres de la Commission d'appel d'offres
- ✓ des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- ✓ du représentant de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale
- ✓ des membres pour le Comité National d'Action Sociale

Le comité avait fixé :

- ✓ les indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents
- ✓ le remboursement des frais de déplacement
- ✓ l'indemnité de Conseil du Receveur

Le Comité avait approuvé le règlement intérieur du SIEM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la réunion du comité en date du 23/06/2014.

Information du Président

Monsieur DESAUTELS évoque la visite du FACÉ pour un contrôle lié à la bonne utilisation des aides versées en 2011-2012. Cette visite s'est déroulée sur 3 jours avec 18 chantiers contrôlés in-situ et 800 km parcourus.

Il en ressort que le syndicat n'a pas à rougir. Petite remarque sur le fait qu'il y avait pas le logo du Ministère de l'Energie dont dépend le FACÉ sur les panneaux d'information SIEM mis en place sur les chantiers, ce qui est potentiellement sanctionnable.

Monsieur DESAUTELS revient sur le fait que le SIEM est rarement cité lors des inaugurations des travaux alors que pour les communes rurales le SIEM finance à 100 % les travaux d'électrification rurale.

M. DESAUTELS informe le comité de deux dates de réunion afin qu'elles soient inscrites dans les agendas :

- le Débat d'Orientations Budgétaires : le 12 décembre 2014
- l'Assemblée Générale : le 6 février 2015

Approbation du Compte Rendu d'Activité de la concession de distribution publique de l'électricité (CRAC)

M. DESAUTELS donne la parole à M. LACAUGIRAUD.

M. LACAUGIRAUD précise l'obligation de valider le CRAC des concessionnaires par une délibération du Comité, que tout se passe relativement bien avec ERDF et EDF et rappelle les éléments suivants :

Dans le cadre du contrat de concession, ERDF et EDF doivent transmettre au SIEM avant le 30 juin de l'année N, le bilan de son activité sur la concession de distribution publique de l'électricité pour l'année N-1 (article L 2224-31 du CGCT et article 32 du cahier des charges de concession).

Ce compte rendu a été transmis en temps et en heures. Une réunion de présentation de ce document par ERDF et EDF a été organisée dans les locaux du SIEM le 18 juillet 2014.

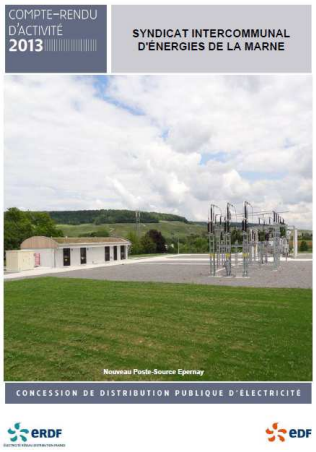

Les éléments, ci-dessous, reprennent les éléments relatifs au CRAC

1 – L'alimentation de la concession

Postes sources dans la Marne (propriétés d'ERDF)	26,
Installations de production raccordée	2 185.

2 – Le patrimoine du SIEM

Réseau Moyenne Tension HTA (en km)	6 237,
dont enfouissement : 44,8 %,	
Postes de transformation	5 712,
Réseau basse tension (en km)	4 692,
dont enfouissement : 63,9 %.	

Les investissements du concessionnaire sur la concession en 2013 : 33 618 k€

dont 16 399 k€ pour le raccordement des consommateurs et des producteurs,
et 16 721 k€ pour les investissements pour l'amélioration du patrimoine.

Les travaux en 2013 (en km)

Canalisations HTA mises en service	208. 448,
Canalisations BT mises en service	32. 822.

L'entretien des lignes (en km)

Elagage : longueur de réseau traité (BT et HTA)	*1 057.*

3 – Les clients

Nombre de clients (tarifs bleu et jaune)	313 931,
dont 278 970 clients aux tarifs réglementés de vente,	
Energie acheminée (en kWh)	2 458 984 672,

Clients démunis

Participation d'EDF au FSL (en €)	85 000 €,

Bénéficiaires du TPN 14 441 €,
Soit une hausse de 55,6 % par rapport à 2012.

Le raccordement des consommateurs en 2013

Raccordement BT (puissance comprise entre 36 et 250 kVa) 87,
Raccordement HTA 13.

4 – La qualité de l'électricité

Le temps de coupure moyen annuel par client BT s'élève à 83,56 min,
Dont 47,06 min de temps de coupure dû à des aléas climatiques

	Incidents HTA	Incidents BT	Travaux HTA	Travaux BT	Réseau de	Poste source	TOTAL
Critère B (en min)	63,24	5,21	7,95	5,68	0,37	1,11	83,56

4 – La valeur de la concession

Les ouvrages concédés sont les canalisations HTA/BT, les postes de transformations HTA/BT, les branchements, les compteurs etc…)

Ouvrages concédés	Valeur brute des actifs	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Total (en k€)	681 642	413 367	931 855	95 910

5 – Les éléments financiers d'exploitation

Ce sont les dépenses et les recettes du centre ERDF de REIMS dans le cadre de sa mission de service public.
Total des produits (dont contribution à l'équilibre) 168 708 k€,
Total des charges 153 880 k€,
Total produits – charges 14 828 k€.

Les flux financiers de la concession (en €)

Ce sont les montants que le concessionnaire a versé au SIEM dans le cadre du cahier de concession pour l'utilisation des réseaux.

Redevance R1 663 356 €,
Redevance R2 4 487 113 €,
Participation « article 8 » 340 000 €.

Conformément à la réglementation en vigueur, les concessionnaires ont fourni en temps et en heures les informations demandées. Néanmoins ces éléments ainsi que d'autres données demandées à EDF et ERDF feront l'objet d'un contrôle par le SIEM. Il est à noter que certaines données demandées au concessionnaire dans le cadre de ce contrôle ont été difficiles à obtenir.

Le Compte rendu d'activité de la concession est téléchargeable sur le site du SIEM www.siem51.fr

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte Rendu d'Activité de la Concession de distribution publique d'Electricité (CRAC).

Compétence EP

1- La Compétence en quelques chiffres

La compétence éclairage public est en service depuis le 1er janvier 2014.

57 communes nous ont confié l'option 1,
23 communes nous ont confié l'option 2,
50 communes ont signé la convention DT-DICT.

Elle se décompose en 3 services différents :

1) La maintenance : elle est assurée par 7 entreprises (SPIE, SOMELEC, VIGILEC, DRTP, GTIE, CEGELEC et INEO). Celles-ci doivent veiller au bon fonctionnement des 5 559 points lumineux de notre parc actuel.
   Cette maintenance s'élève à 130 175.03 € TTC pour une recette de 122 841.00 € TTC sans compter les 1 868.00 € de dépannage divers et les 17 184.00 € pour le relevé topographique des points lumineux.

2) Les travaux d'investissements : ils sont assurés par le groupement VINCI (SCEE/CEGELEC/GTIE), les entreprises DRTP, INEO, FME, VIGILEC, SOMELEC et SPIE.
   22 consultations ont été lancées pour un montant total de 667 761.52 € HT. Le SIEM apportant 143 356.73 €.

Désignation des travaux		Montant H.T	Subvention SIEM	Participation Commune
Commune	Rues			
POMACLE	Rues Lefèvre,Chemin de la Billotière et Rue Colbert	69 563.90 €	12 810.73 €	56 753.18 €
COURMAS	Rues St Gilles, Baie Moya, la Fontaine	20 394.00 €	4 256.00 €	16 138.00 €
VAL DE VESLE	Rues Jeanne d'Arc et Roculot	39 952.42 €	7 408.92 €	32 543.50 €
SAINT HILAIRE LE PETIT	Rue des Bellois	3 255.55 €	813.89 €	2 441.66 €
SAINT MARD SUR AUVE	Rue St Médard	7 080.42 €	1 770.11 €	5 310.32 €
SAINT MARD LES ROUFFY	Rue des Moissons	4 371.00 €	1 092.75 €	3 278.25 €
DOMPREMY	Place des Tilleuls, rues St Rémy, de la Libérté et du Clos	50 577.16 €	11069.29	39 507.87 €
BERRU	Rues de de Caurel, de la Folie et de Reims	41 076.90 €	9 513.69 €	31 563.21 €
VILLESENEUX	Rues de la Libération et de Conflans	19 270.00 €	4 817.50 €	14 452.50 €
AUVE	Rues du Petit Pont et de la chaussée	29 700.97 €	6 645.24 €	23 055.73 €
VERZY	Allée des Jardins du Roi et Rue Arthur Lallement	35 986.63 €	8 227.08 €	27 759.55 €
OGER	ZA - Rue de Champagne	74 890.51 €	15 610.13 €	59 280.38 €
VAL DES MARAIS	Rue Edouard Lalire et Ferme d'Aulnay	16 666.00 €	3 787.00 €	12 879.00 €
FISMES	Promenade - Chemin du CBR – Lot. "La Tournelle"	95 972.00 €	21 678.00 €	74 294.00 €
ST ETIENNE SUR SUIPPE	Rue d'Auménancourt	31 055.00 €	6 223.75 €	24 831.25 €
ROUFFY	Rues de Vertus et de la Croix de l'Orme	868.00 €	217.00 €	651.00 €
LE MEIX TIERCELIN	Rues Rues du Four, de Domprot et de Trouan	36 425.00 €	6 747.50 €	29 677.50 €
LUDES	Rues Carnot et Saint Vincent	13 641.37 €	3 275.43 €	10 365.94 €
SEPT SAULX	Rues de l'église et Saint Basle	24 539.69 €	5 308.98 €	19 230.71 €
JONCHERY SUR SUIPPE	Place de la mairie	12 520.00 €	3 130.00 €	9 390.00 €
GERMINON	Rue des Giraux	14 040.00 €	3 000.00 €	11 040.00 €
LAGERY	Rues du Lieutenant Ovington et du Four à Chaux	25 915.00 €	5 953.75 €	19 961.25 €
	TOTAL	**667 761.52 €**	**143 356.73 €**	**524 404.79 €**

2 consultations sont en cours. Il s'agit de :

REUVES	Rue de la Liberté
RAPSECOURT	Rues Principale et St Laurent

3) Les réponses aux DT et DICT :
393 réponses ont été faites dans le cadre de l'option 1
297 réponses ont été faites dans le cadre de la convention DT-DICT. Les recettes prévues sont donc de 13 855.49 €.

M. DESAUTELS informe que pour les appels de cotisations nous sommes pour certaines communes à la 2ème relance et qu'après la 3ème le service lié à la cotisation sera suspendu.

2- Les Communes adhérentes à cette compétence

Depuis le 1er janvier 2014 et comme le prévoit nos nouveaux statuts, les communes ont la possibilité de nous transférer la compétence éclairage public soit pour l'investissement et l'entretien (option 1) soit pour l'investissement seul (option 2).

Nous avons actuellement 57 communes en option 1 et 23 en option 2, il s'agit des communes suivantes :

OPTION 1		
AULNAY SUR MARNE	JANVRY	ST JEAN SUR MOIVRE
AUVE	JOUY LES REIMS	ST MARD LES ROUFFY
BARBONNE FAYEL	LARZICOURT	STE MARIE A PY
BAYE	LIGNON	ST SOUPLET SUR PY
BEINE NAUROY	LUDES	ST THIERRY
BREBAN	MAILLY CHAMPAGNE	SAPIGNICOURT
CHAMERY	MARSON	SELLES
CONGY	MOURMELON LE PETIT	SEPT SAULX
COOLE	MOUSSY	SOMPUIS
COULOMMES LA MONTAGNE	NOGENT L'ABBESSE	SOUAIN PERTHES LES HURLUS
CUPERLY	OGER	THILLOIS
DOMMARTIN VARIMONT	OMEY	VAL DE VESLE
ECURY SUR COOLE	PARGNY LES REIMS	VAL DES MARAIS
EPENSE	POMACLE	VELYE
FAUX VESIGNEUL	RAPSECOURT	VERZY
FRESNE LES REIMS	REIMS LA BRULEE	VILLERS EN ARGONNE
GERMINON	REUVES	VILLESENEUX
GIVRY EN ARGONNE	ROUFFY	
JALONS	ST ETIENNE SUR SUIPPE	

OPTION 2		
BERRU	LE MEIX TIERCELIN	ST LOUP
BUSSY LE REPOS	LA NEUVILLE AU PONT	ST MARD SUR AUVE
CHARMONT	NOIRLIEU	SOMMEPY TAHURE
COURMAS	ORCONTE	VANAULT LE CHATEL
DOMMARTIN LETTREE	OYES	VANAULT LES DAMES
DOMPREMY	PASSAVANT EN ARGONNE	VANDEUIL
FISMES	ST GILLES	VITRY LA VILLE
JONCHERY SUR SUIPPE	ST HILAIRE LE PETIT	

Depuis 47 communes nous ont transmis leur délibération pour nous transférer la compétence EP - 24 pour l'option 1 et 23 pour l'option 2, il s'agit des communes suivantes :

OPTION 1		
ALLIANCELLES	FAUX FRESNAY	MONTMORT
BASLIEUX LES FISMES	HAUSSIMONT	ST VRAIN
LA CHAPELLE FELCOURT	HEILTZ LE MAURUPT	SAUDOY
LA CHAUSSEE SUR MARNE	HUMBAUVILLE	THIBIE
CORMICY	LAGERY	VERTUS
COURTEMONT	LE VIEIL DAMPIERRE	VINAY
CUMIERES	MASSIGES	VOUZY
ELISE DAUCOURT	MONTEPREUX	VRAUX

OPTION 2		
BAGNEUX	DOMMARTIN SOUS HANS	SACY
BETHON	MAFFRECOURT	ST JUST SAUVAGE
BUSSY LE CHÂTEAU	MAISONS EN CHAMPAGNE	ST MASMES
CHAMPLAT ET BOUJACOURT	MARIGNY	SOMME SUIPPE
CLESLES	MERFY	SOMME VESLE
COMPERTRIX	PLIVOT	TRECON
COURLANDON	POSSESSE	VADENAY
DAMPIERRE LE CHÂTEAU	ROMAIN	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité le transfert de la compétence à compter du 1er janvier des communes ci-dessus au SIEM

Compétence Aménagement Numérique

Comme le prévoient nos nouveaux statuts, les communautés de communes ont la possibilité d'adhérer à la compétence aménagement numérique. A ce jour, 8 communautés de communes nous ont transféré la compétence Aménagement, il s'agit de :

- Pays d'Anglure
- Portes de Champagne
- Brie Champenoise
- Les 2 Vallées
- Saulx et Bruxenelle
- La Brie des Etangs
- Champagne Vesle
- Côtes de Champagne et Saulx

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité le transfert de la compétence à compter du 1er janvier des communautés communes ci-dessus au SIEM.

Monsieur DESAUTELS donne la parole à Mme KAZZIHA pour un rapide état d'avancement du projet. Mme KAZZIHA informe le comité qu'elle a déjà participé à 23 réunions pour la phase 1 et 14 réunions pour la phase 2 avec les différentes communautés de communes et que la commission aménagement s'est réunie 2 fois (juillet et septembre).

Elaboration du schéma de réseau FTTH sur la Marne

Schéma d'ingénierie FTTH

EPCI

Zone d'intervention privée

Prises (zone d'intervention publique)

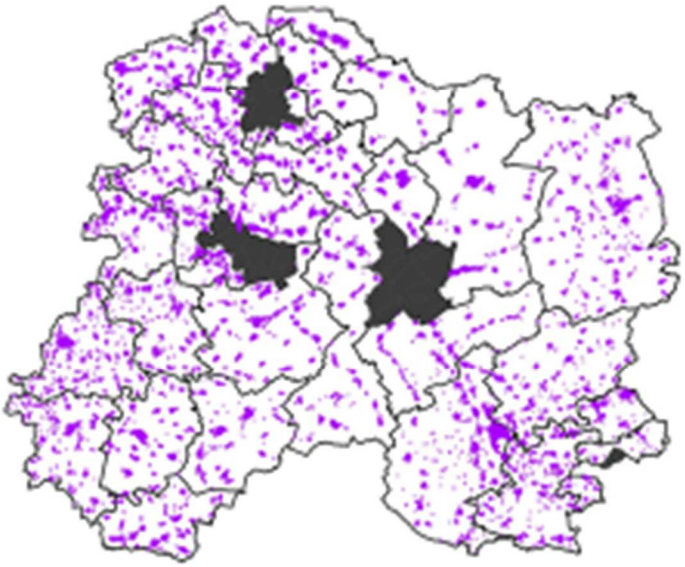

0 10 20 30 40 km

Nb de prises estimées sur le département : 322 000 prises
Zone conventionnée ou zone AMII :
33 communes : 5,3% des communes avec 175 000 prises : 55% des prises
Zone d'intervention publique potentielle :
148 000 prises

Elaboration du schéma de réseau FTTH sur la Marne

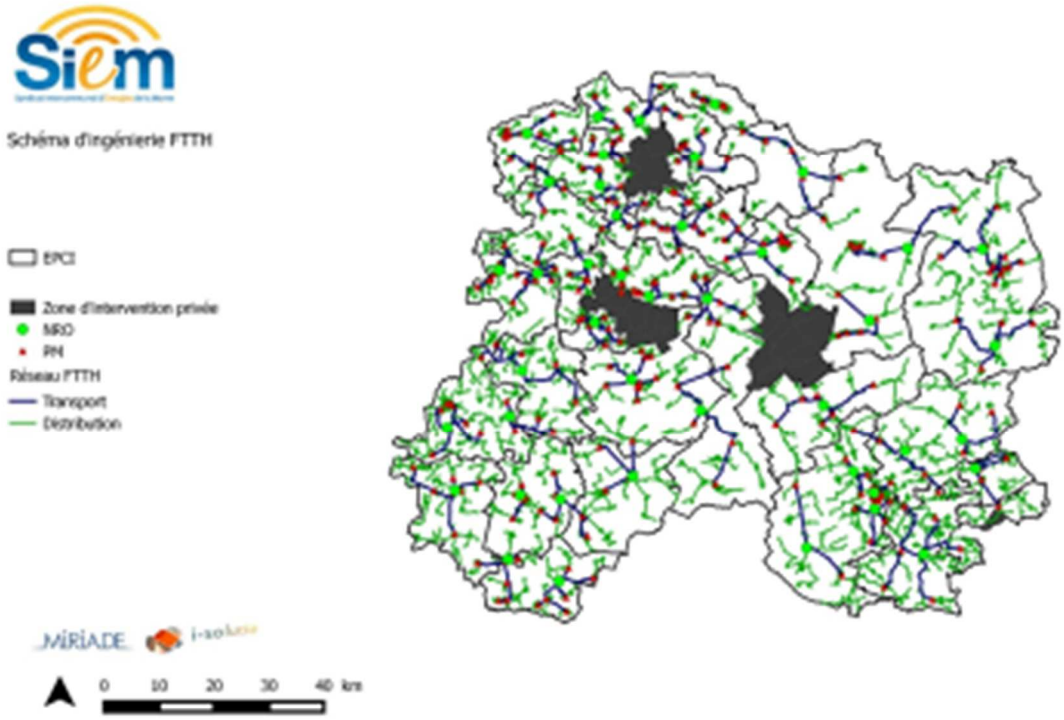

43 NRO (en moyenne 3 500 prises par NRO)
289 PM (en moyenne 500 prises par PM)
5 880 km de fibre optique (1 073 km dédiés au transport et 4 807 km de distribution)
Investissement estimé à 253 M€ HT
soit 1 707 €HT / prise en moyenne, hors coûts de raccordement

Synthèse des coûts FTTH à la prise et par EPCI

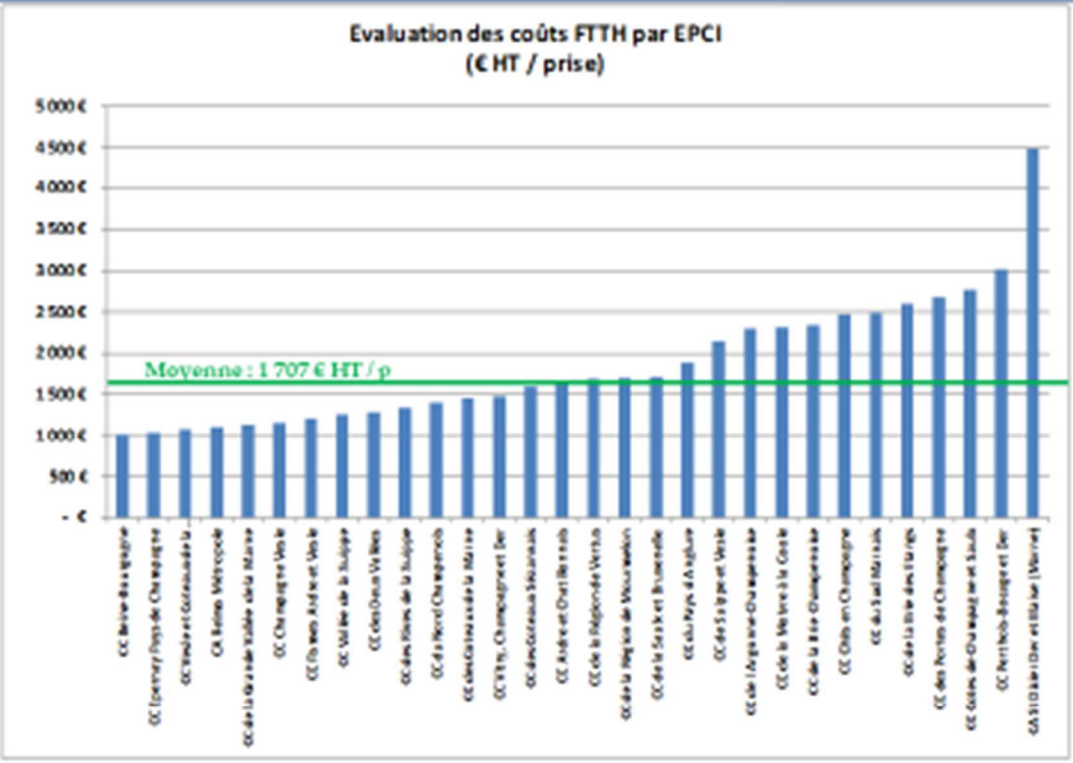

Un investissement estimé à 253 M€ HT, soit 1 707 €HT / prise en moyenne, hors coûts de raccordement et hors coût de collecte

Avertissement : ces coûts prennent en compte des effets de mutualisation.

Proposition de programme opérationnel alternatif

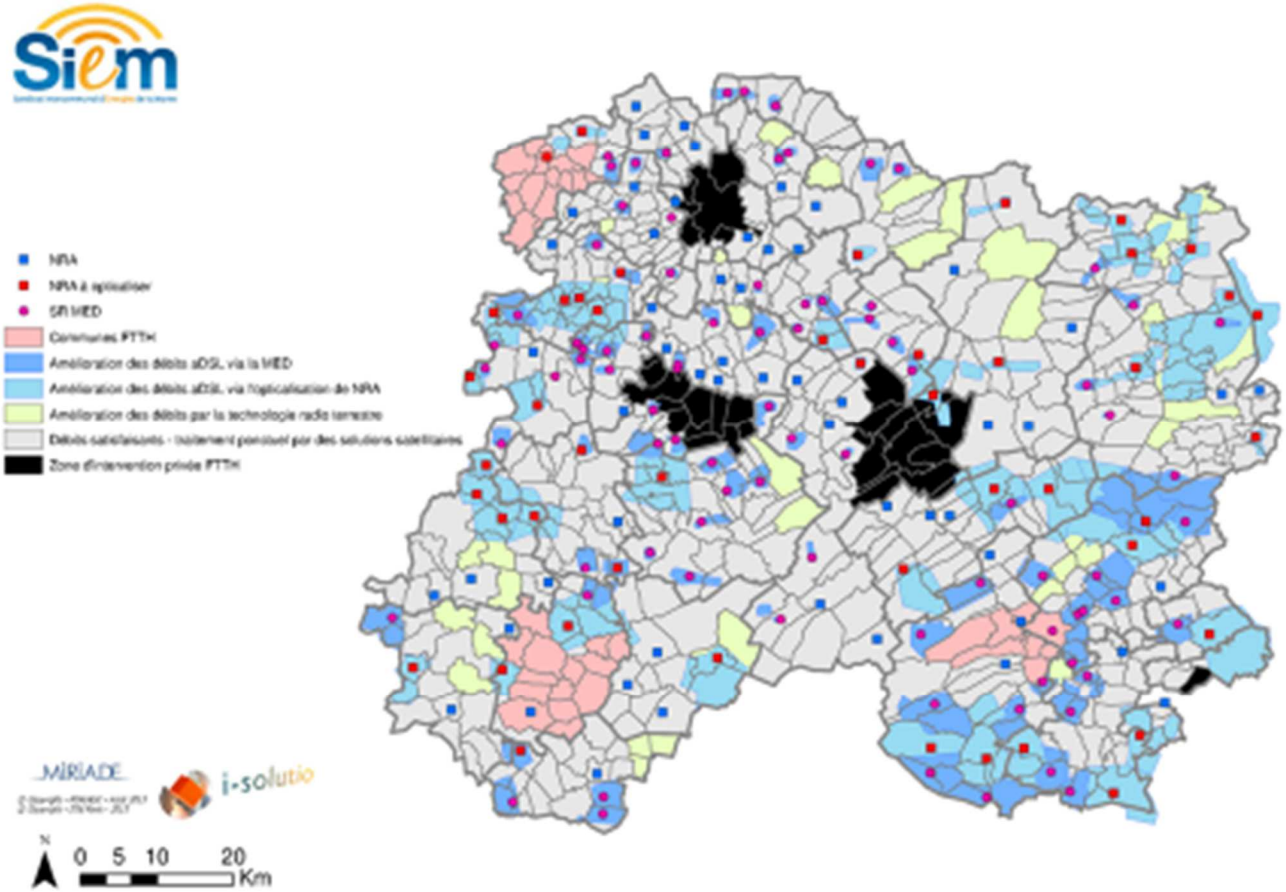

Synthèse des investissements pour la proposition de programme opérationnel

Volet de l'intervention	Commentaires	Investissement total (M€ HT)
Desserte FTTH	~22 000 prises FTTH sur 37 communes	23,8 M€ (hors raccordements)
Raccordements FTTH	350 € / racco. / Base 11 000 prises (50% de taux de pénétration)	3,85 M€
MED aDSL	85 SR (~18 200 lignes)	18,1 M€
Opticalisation NRA et NRA ZO	29 NRA (7 641 lignes)	Entre 9 et 10,5 M€
	16 NRA ZO	Entre 5,8 et 6,9 M€
MED Radio + satellite	Infrastructure radio terrestre (45 communes ciblées)	1,2 M€
	Raccordements (1 500 pré Wimax + 1 000 satellites)	0,54 M€
FTTO	A évaluer	A évaluer
TOTAL		Entre 62,3 et 64,9 M€

Nota:
- Le SDAN évaluait le budget total d'investissement (hors raccordements FTTH et hors opticalisation des NRA) à 50,19 M€HT
- Cette évaluation des coûts n'intègre pas à ce stade les investissements liés à la collecte pour le volet radio ni ceux des raccordements FTTO
- Seule une vision « investissement » est fournie à ce jour. Une fois le périmètre du projet stabilisé, un plan d'affaire global (intégrant charges d'exploitation et recettes) sera établi.

Les différents co-financements mobilisables

- Etat : Plan national France THD
  - Au niveau national : 3 Md€ de subvention apportés par l'Etat pour soutenir les projets des collectivités locales (taux d'aide sur la Marne : 46,3% des coûts éligibles)
    - Une ambition FTTH
    - Mix technologique pour réduire rapidement la fracture numérique et accélérer le raccordement en fibre optique des sites d'activité économique et les sites d'intérêt général
    - Pas d'aide dans les zones conventionnées d'intervention privée
    - Seuls les projets de taille départementale a minima sont soutenus
  - Une enveloppe de prêts de longue maturité (jusqu'à 40 ans), à des taux attractifs (+1,30% Livret A), avec une possibilité de différé d'amortissement Région / Europe :
- Région / Europe :
  - Fonds européens (2014 – 2020) : 16,4 M€ (FEDER) pour l'ensemble de la Région (au titre du « soutien au développement du THD dans les territoires non couverts par l'initiative privée »)
- Département :
  - Taux : 15%
  - Taux maximum de subvention, toutes aides publiques confondues : 60%
  - Coûts éligibles :
    - Travaux + ingénierie (dans la limite de 10% du montant des travaux), hors zones AMII
    - Plafond : 1 300 €HT / prise MED et 2 300 €HT / prise FTTH
  - Montants indicatifs communiqués : 1 M€ / an sur 7 ans
- Le SIEM n'a aucune ressource sur les communications électroniques : le reste des financements s'effectuera par les CC à travers le SIEM

Aménagement numérique de la Marne – SIEM 8 MIRIADE

Bornes de Charges

Le projet de loi relatif à la transition énergétique instaure dans son article 10 qu'au-delà de 20 véhicules, la commune ou la communauté de communes devra se doter de véhicules propres (électrique, hybride rechargeable ou à faible émission de gaz à effet de serre) dans la proportion minimale de 20 % de son parc de moins de 3.5 T.

Dans notre département, de nombreuses communauté de communes n'atteignent pas le seuil de 20 véhicules de moins de 3.5 T dans leur parc et donc n'auront aucune obligation au regard de la loi.

Il semble néanmoins important que les pouvoirs publics envoient un message fort à nos concitoyens en s'engageant dans une politique plus verte en augmentant ou en créant leur parc automobile peu polluant.

La mise en place de tels parcs nécessite l'installation de bornes de charge sur le domaine privé des collectivités.

Ces bornes ont un coût, qui ajouté à celui du véhicule peut paraître rédhibitoire pour bon nombre de collectivité.

C'est pourquoi, notre syndicat pourrait participer à la mise en place de ces différentes bornes. Il n'est pas, ici, question d'un cofinancement de bornes installées sur le domaine public trop couteuses (environ 13 à 15 K€ pièce) ayant un coût de fonctionnement élevé (environ 1500 €/année) pour un temps d'utilisation dérisoire aujourd'hui. Il semble plus intéressant de cofinancer un équipement public à l'usage exclusif de la collectivité sur son domaine privé.

Le coût d'une telle installation est estimé à 4 000 € HT pour une borne 4-22 kW.

Le SIEM pourrait ainsi apporter une aide de 60 % du montant HT de la borne (fourniture-pose-raccordement et mise en service) dans la limite de 2 400 € pour l'installation d'une première borne et un financement 2 fois inférieur (30 % dans la limite de 1 200 €) dans le cas de l'installation d'une deuxième borne.

Cette prise en charge ne serait allouée qu'aux communautés de communes, qui plus est, installée sur le territoire marnais sur présentation d'un devis et après avis du comité syndical.

Ayant à ce jour 29 communautés de communes sur le territoire marnais, le coût pour notre structure ne saurait excéder :

1ère borne : 29 x (4 000 x 60 %) = 69 600 €
2ème borne: 29 x (4 000 x 30 %) = 34 800 €
Soit un total de 104 400 € pour couvrir l'ensemble de notre département.

M. DESAUTELS informe que les membres du Bureau syndical ont demandé s'il était possible d'aider les communes ayant un parc automobile supérieur à 20 véhicules.

M. LACAUGIRAUD précise qu'on parle bien d'installations sur le domaine privé et non public.

M. DESAUTELS évoque que les membres du Bureau souhaitent que ce type d'action soit proposée à l'ensemble de nos adhérents à travers un appel à projet sur un budget limité.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, demande à ce qu'une proposition lors de la prochaine réunion soit faite avec un appel à projet et financièrement limité par un budget.

Groupement d'achat Gaz

Lors du précédent Comité Syndical, vous avez décidé de créer le Groupement de Commandes Gaz coordonné par le SIEM. Ce groupement est un succès puisque 33 communes (rurales et urbaines) ainsi que 9 Communautés de Communes y adhérent. Il représente alors 188 sites à alimenter en Gaz pour une consommation annuelle de référence de 20, 54 GWh.

Le 18 septembre, les services du syndicat ont présenté le marché aux membres du Groupement. Il a été mis en consultation le vendredi 19 septembre.

Ce marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel est passé sous la forme d'un accord-cadre et sera conclu pour 2 ans renouvelables une fois. La fourniture en gaz démarrera au 1er janvier 2015 pour les anciens sites aux Tarifs Règlementés de Vente et ceux dont l'échéance se termine au 31 décembre 2014. Pour les autres sites, la fourniture prendra effet, au fur et à mesure, dès la fin de leur contrat en cours.

Cet accord-cadre permettra la sélection, dans un premier temps, de 3 à 5 titulaires basée sur la qualité de leurs services, la facturation, l'aide à la gestion des contrats… Puis, ils seront remis en concurrence pour obtenir leur prix de fourniture de gaz. Cette forme de marché a le principal avantage de pouvoir choisir un prix du gaz par rapport à une qualité de services proposée par les fournisseurs et qui sera pris en compte dans la notation des offres. Une fois réceptionnée à la date arrêtée, elles seront valables 24 heures, ce qui permettra l'optimisation et l'ajustement du prix du gaz en fonction du marché.

Le marché est téléchargeable sur le site www.marches-securises.fr et sur le site internet du SIEM www.siem51.fr onglet « Commandes Publiques ». La remise des offres aura lieu le 4 novembre 2014 à 12 h avec la réunion de la Commission d'Appel d'Offres le même jour à 14h. Les offres seront analysées dans la semaine pour une attribution le 7 novembre. Si tout va bien, les lettres de consultation aux titulaires seront envoyées le 18 novembre. Ils auront 7 jours pour faire leur offre. Elles seront réceptionnées le 25 novembre à 12h et le choix du nouveau fournisseur sera connu dans l'après-midi.

D'ores et déjà d'autres communes souhaitent adhérer à ce Groupement. L'article 5 du CCATP (Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières) prévoit l'intégration de nouveaux sites du fait de l'adhésion de nouveaux membres au Groupement. Cette adhésion pourra se faire dans la limite de 10 % par rapport à la consommation totale indicative du marché soit environ 2 GWh.

FNCCR – Adhésion communications électroniques

La FNCCR, association nationale d'élus locaux à laquelle le SIEM adhère au titre de la compétence « Distribution d'électricité et/ou de gaz », intervient également dans le domaine des communications électroniques.

Pour aider ses adhérents à accomplir leurs missions dans ce domaine, la FNCCR les documente en temps réel (essentiellement via internet) sur l'actualité juridique et les possibilités de financement, leur fournit divers modèles de documents (conventions d'enfouissement coordonné, conventions d'utilisation des appuis aériens du réseau de distribution d'électricité), et conseils méthodologiques (élaboration des schémas directeurs d'aménagement numérique des territoires...). Elle favorise également les partages d'expérience entre adhérents et avec des intervenants extérieurs grâce à ses nombreuses réunions spécifiques au secteur des communications électroniques (Journées d'Études, rencontres techniques et groupes de travail).

Ces outils et services proposés par la FNCCR seraient une aide complémentaire à la réalisation du projet lié à l'aménagement numérique actuellement en cours.

Le calcul de cotisation pour le SIEM serait de 0.011 € par habitant (plancher 480 €- plafond 4400 €). Celle-ci peut être estimée à 2 844.36€ compte tenu de la population faisant partie du périmètre SDAN (258 578 habitants).

Le Comité syndical est favorable à l'adhésion à cette association au titre des communications électroniques à compter du 1er janvier 2015

Détachement Mme Cécile KAZZIHA

Le détachement de Madame KAZZIHA Cécile, Ingénieur en Chef de classe normale, arrive à son terme le 31 Octobre prochain, il vous est proposé de le renouveler pour une période de 6 mois.

Le Comité Syndical, après en avoir délibérer, est favorable pour un renouvèlement du détachement de Madame KAZZIHA Cécile pour une période de 6 mois.

Extensions de réseaux et programmation complémentaire

Lors du bureau syndical du 29 avril 2011, celui-ci a donné pouvoir au Président pour la pleine signature des délibérations relatives à ces mêmes extensions.

Voici la liste des opérations prises en considération :

ALLEMANCHE	Extension rue d'Anglure pour M. MARNAT Eric
ATHIS	Extension CE n°4 pour alimenter un passage à niveau
AULNAY SUR MARNE	Extension CE n°3 au lieu-dit "Le Creton"
AUMENANCOURT	Extension rue St Thierry
BAZANCOURT	Extension Rue du Mesnil pour lotissement "Orion II"
CHALONS SUR VESLE	Extension rue Charles de Gaulle
CHAMPFLEURY	Extension rue des Verriats
CHAMPIGNY	Extension rue de l'Isle
CHEPY	Extension chemin des Vignes pour des réservoirs
CLESLES	Extension chemin dit "Des Bas"
CONFLANS SUR SEINE	Extension BT avenue de la Gare
CONGY	Extension BT chemin de la Mousseronnière
CONTAULT LE MAUPAS	Extension BT rue de l'Eglise
COOLE	Extension CE n°13
CUPERLY	Extension rue de Vadenay
DOMMARTIN DAMPIERRE	Extension RD 3
ECURY SUR COOLE	Extension chemin des Hauts
GIONGES	Extension rue de l'Eglise
GUEUX	Extension RD 27 pour poste de refoulement
GUEUX	Extension CE n° 136 pour un poste de refoulement
GUEUX	Extension BT pour alimenter une salle omnisports en Tarif Jaune
JANVRY	Extension chemin l'Ecaille
JANVRY	Extension de réseau chemin de l'Ecaille
JONCHERY SUR VESLE	Extension allée des Acacias pour 1 poste de refoulement
LA VILLENEUVE LES CHARLEVILLE	Extension rue Rive Range
LE BAIZIL	Extension rue de Lucy
LES MESNEUX	Extension lotissement 10 parcelles rue entre Deux Villes

MATIGNICOURT-GONCOURT	Extension Lieu-dit "Les Echauffées
MORSAINS	Extension BT RD 375
OGER	Extension rue des Gouttes d'Or
SAINT JUST SAUVAGE	Extension BT route d'Anglure
SAINT MARTIN D'ABLOIS	Extension BT rue du Moulin Bleu
SILLERY	Extension route de Puisieulx pour GRTGAZ
SOIZY AUX BOIS	Extension chemin du gros Chêne
SONGY	Extension CR dit de la Vieille Croix
TAUXIERES MUTRY	Extension rue du Poncet pour 1 poste de relèvement eaux usées
TAUXIERES MUTRY	Extension rue de l'église pour 1 poste de relèvement eaux usées
THIEBLEMONT	Extension Chemin dit des Jardins
TRECON	Extension rue du Tremble
TREFOLS	Extension BT rue des Rouillis
TROIS PUITS	Extension Grande rue pour Reims Habitat
UNCHAIR	Extension Tarif jaune CD n°230
VANDIERES	Extension Ferme du Bout de Trotte
VERDON	Extension de Meilleray
VILLEDOMMANGE	Extension rue des Quatre Vents
VOIPREUX	Extension chemin d'Epernay

Afin de compléter le programme d'effacement fils nus financé par le FACE 2014, il vous est proposé l'opération suivante :

CONFLANS SUR SEINE : Rue des Fossés

Le Comité Syndical valide la liste des extensions ci-dessus et accepte l'opération ci-dessus pour compléter le programme d'effacement fils nus financé par le FACE 2014.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la réunion à 12h00.

Le Président du Syndicat

Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Marne

P. DESAUTELS